



Association pour les Français en Situation de Handicap en Belgique
(AFrESHEB asbl)

Stambruges, le 19 mai 2022

Objet : Questions sur votre programme pour nos compatriotes en situation de handicap.

Bonjour,

Aujourd'hui, environ 10 000 enfants et adultes français en situation de handicap sont scolarisés ou résident dans des établissements spécialisés belges. Nombreux sont ceux qui se heurtent à de lourdes difficultés, notamment administratives, en raison du vide juridique dans lequel ils se trouvent encore.

Nous vous posons donc aujourd'hui une série de 10 questions. Nous publierons les réponses des candidats au fur et à mesure qu'elles nous parviendront.

- 1) Depuis février 2021, il existe un moratoire sur les places adultes en Belgique destinées aux Français, alors que les solutions équivalentes n'ont pas été créées en France. Que comptez-vous faire pour résoudre le problème de ceux qui sont sans solution ou sans solution appropriée en France et à qui on refuse la Belgique ?

Le moratoire sur les places adultes en Belgique destinées aux Français n'a pas réglé la question des places pour les adultes en situation de handicap. En effet, des solutions équivalentes n'ont pas été créées en France et le manque de place reste toujours criant.

Je suis opposée au moratoire qui prive des familles de solutions adéquates pour les membres de leur famille.

Par ailleurs je suis favorable à des échanges d'expertises entre la France et la Belgique, pour que les écoles, les structures françaises puissent s'approprier le modèle belge.

J'exercerai un mandat de député du Benelux en facilitant et en proposant des contacts avec les écoles belges et les écoles françaises ou instituts français, pour permettre au mieux l'échange d'expérience afin que chaque structure puisse librement s'inspirer des pratiques de Belgique.

- 2) Allez-vous demander au gouvernement de respecter le choix des personnes/des familles qui préfèrent la Belgique et arrêter toutes les complications administratives (MDPH, CPAM, départements...) pour les en empêcher, même pour les enfants transfrontaliers scolarisés?

Je vais demander au gouvernement de respecter le choix des familles et des personnes et de permettre aux enfants transfrontaliers de venir librement suivre les cours en Belgique dans un environnement qui leur est adapté.



Association pour les Français en Situation de Handicap en Belgique
(AFrESHEB asbl)

- 3) De quelle manière comptez-vous agir pour que l'on offre une solution équivalente en qualité aux personnes qui désirent un rapatriement (Celui-ci ne doit plus jamais s'effectuer pour une qualité moindre).

C'est un processus de longue haleine que j'initierai en favorisant les jumelages entre les centres d'accueil en France et en Belgique.

- 4) Allez-vous plaider pour la création d'un accord transfrontalier pour que les Français ou les Belges qui partagent le même bassin de vie puissent jouir des services de l'autre pays selon celui qui est plus près du domicile, et surtout selon celui qui leur convient le plus ?

La collaboration transfrontalière est en train de se développer. Lors de mon déplacement à Mouscron, j'ai échangé longuement avec Madame la Bourgmestre Brigitte Aubert sur la collaboration transfrontalière à laquelle elle est favorable.

Je suis favorable à la création d'un accord transfrontalier pour que les Français ou les Belges qui partagent le même bassin de vie puissent jouir des services de l'autre pays selon celui qui est plus près du domicile et qui répond à leurs attentes.

- 5) Allez-vous demander qu'on arrête de déplacer des personnes qui sont en Belgique depuis des années, voire des décennies, qui n'expriment pas le désir de changer d'établissement, pour les rapatrier de force, comme cela se fait encore trop souvent, notamment pour celles qui sont sous l'amendement « ex-Creton » ?

Il est important de respecter le désir des personnes, d'être à leur écoute. Un déménagement pour une personne en situation de handicap qui a toutes ses habitudes peut se révéler extrêmement déstabilisant, c'est pour cela que j'interviendrais pour que ces personnes puissent rester comme elles le désirent sur leur lieu de vie actuel.

- 6) Allez-vous entamer une réflexion sur une collaboration avec la Belgique pour des formations afin de vous inspirer de l'expérience belge ?

Je défends la collaboration entre les établissements français et belges, cette coopération je compte la mettre en place pendant mon mandat et je travaille déjà dessus actuellement.



**Association pour les Français en Situation de Handicap en Belgique
(AFrESHEB asbl)**

- 7) Allez-vous œuvrer à la création d'un statut pour ces Français non officiellement résidents en Belgique pour clarifier la problématique des impôts (qu'on leur réclame alors qu'ils ne sont pas imposables à cause du vide juridique dans lequel ils évoluent - vivant ni officiellement en Belgique, ni réellement en France) et pour qu'ils soient tout de même inscrits au consulat ?

Effectivement, c'est un sujet à traiter avec le consulat et sur lequel il faut travailler pour faciliter la vie de nos compatriotes français.

- 8) Que comptez-vous faire pour simplifier les démarches de renouvellement des papiers d'identité des résidents français en situation de handicap ?

Afin de simplifier les démarches de renouvellement des papiers d'identité des résidents français en situation de handicap, je prévois d'en discuter avec le consulat et avec les résidents français pour trouver une solution adaptée.

- 9) Que comptez-vous faire pour simplifier les démarches pour enfin automatiser leurs remboursements de soins et de médicaments, hors forfait établissement ?

C'est la question du vide juridique des résidents français en situation de handicap qui se pose. Je porterai ce sujet à l'Assemblée nationale pour que ces résidents soient des Français à part entière.

- 10) Que comptez-vous faire pour que ces résidents français puissent enfin voter aux élections présidentielles, législatives, consulaires françaises ? (un résident pas officiellement en Belgique et n'étant pas inscrits au consulat, ils ne peuvent le faire).

C'est toujours la question du vide juridique de ces résidents français qui est posé. Je porterai ce sujet à l'Assemblée nationale pour que ces résidents soient des Français à part entière.

Nous vous remercions de votre attention,

**Pour l'AFrESHEB,
La Présidente,
Isabelle Resplendino**